



## SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS



# Bilan annuel d'activité 2015



## Sommaire

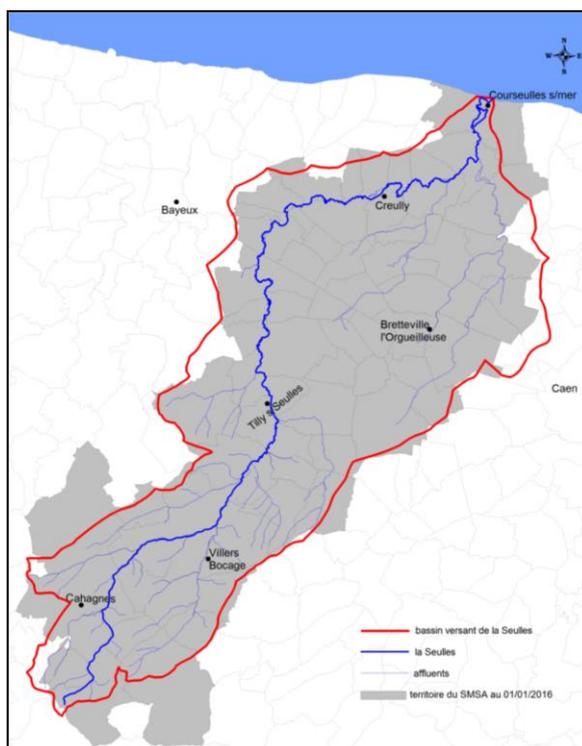
I.	Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA).....	1
I.1	Extension de périmètre, adhésion de nouvelle collectivité.....	1
I.2	Fonctionnement .....	1
I.3	Compétences.....	2
I.4	Le personnel.....	2
I.5	Gestion administrative .....	2
II.	Travaux de restauration de cours d'eau.....	3
II.1	Plan pluriannuel de restauration et d'entretien 2011-2015.....	3
II.2	Travaux de restauration 2014 .....	4
II.2	Programme de restauration et d'entretien "Seulles amont".....	5
III.	Travaux d'entretien de cours d'eau .....	6
III.1	Travaux d'entretien 2015 .....	7
III.3	Travaux d'entretien 2016 .....	8
IV.	Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles .....	9
IV.1	Restauration de la continuité écologique du Pont Saint Esprit .....	9
IV.2	Restauration de la continuité écologique - affluents de la Seulles.....	11
IV.3	Restauration de la continuité écologique du Coisel .....	12
IV.4	Stage : amélioration des connaissances et lancement d'une dynamique sur le bassin versant de la Seulles .....	12
V.	Surveillance des cours d'eau.....	13
V.1	Suivi des passes à poissons .....	13
V.2	Suivi indicateurs.....	13
VI.	Sensibilisation et communication.....	14
VII.	Prévisions 2016.....	15

# I. Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)

## I.1 Extension de périmètre, adhésion de nouvelle collectivité

Lors de son conseil communautaire du 9 juillet 2015, la communauté de communes d'Aunay Caumont Intercom a délibéré favorablement afin d'adhérer au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents. Cette adhésion concerne les communes de Cahagnes, Coulvain, Jurques, Livry, Saint Georges d'Aunay et Saint Pierre du Fresne.

Cette adhésion, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016, contribue à la cohérence et à l'efficacité des actions menée par le SMSA à l'échelle du bassin versant de la Seulles.



Territoire du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents au 1<sup>er</sup> janvier 2016

## I.2 Fonctionnement

Présidé par Monsieur Jean-Louis LEBOUTEILLER (communauté de communes du Val de Seulles), le syndicat est constitué d'un comité où siègent 13 membres titulaires, élus des collectivités adhérentes. Le bureau est constitué du Président et de 4 vice-présidents : Jean-Paul BERON (communauté de communes d'Orival), Gérard LEGUAY (communauté de communes de Villers Bocage Intercom), Régis DUCHEMIN (communauté de communes Entre Thue et Mue) et François LECOUTURIER (commune de Banville).

La représentation des délégués au sein du comité est fixée comme suit :

- Pour les établissements publics de coopération intercommunale :  
4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,
- Pour les communes :  
1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Syndicat apporte des solutions techniques et financières pour la réalisation de travaux dont l'objectif est l'atteinte du bon état des cours d'eau. Le fonctionnement budgétaire est assuré par les cotisations des collectivités et les subventions des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental du Calvados, Conseil Régional et Feader).

### ***1.3 Compétences***

Le syndicat a pour principaux objectifs :

- le bon état écologique des milieux aquatiques,
- un meilleur écoulement des eaux, dans le respect de l'équilibre des milieux,
- le développement harmonieux des usages des cours d'eau.

Il est notamment compétent pour :

- La réalisation des diagnostics de cours d'eau préliminaires aux interventions,
- La mise en place des programmes de restaurations et d'entretien des berges et du lit des cours d'eau, comprenant notamment :
  - La gestion raisonnée de la végétation des berges,
  - L'enlèvement sélectif des embâcles perturbateurs,
  - La mise en place d'aménagements pour le bétail,
  - La protection ponctuelle des berges par des techniques végétales,
  - L'aménagement des ouvrages, à des fins de restauration de la libre circulation des poissons et/ou pour la restauration et/ou la préservation des milieux aquatiques.
- L'encadrement technique des travaux, l'animation des programmes de développement des usages liés au cours d'eau et la coordination des partenaires, notamment les propriétaires riverains,
- Le suivi et l'évaluation de l'état des milieux aquatiques concernant les cours d'eau.

### ***1.4 Le personnel***

Le poste de technicien de rivière en CDD, occupé par Sébastien MAUGER, a été reconduit pour une période d'un an (du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016).

Le personnel du SMSA est le suivant :

- PESNEL Maryline, secrétaire (adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe) à hauteur de 10/35<sup>ème</sup>, mise à disposition par le SIVOS de Tilly Sur Seullles,
- TELLIER Flavien, technicien de rivière (technicien territorial), temps plein,
- MAUGER Sébastien, technicien de rivière (contractuel CDD 1 an), temps plein.

Le programme d'action de l'année 2015 figure en annexe, animateur 1 (Flavien TELLIER), animateur 2 (Sébastien MAUGER).

### ***1.5 Gestion administrative***

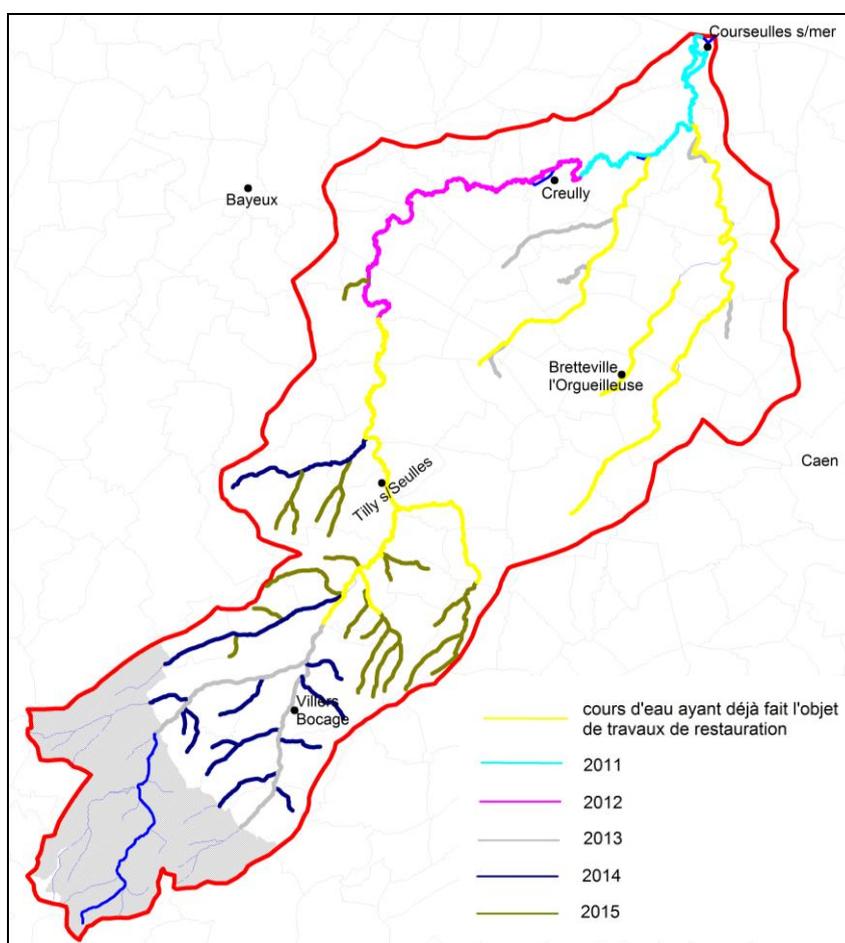
- Gestion courante du syndicat,
- Demandes de subventions auprès des partenaires financiers,
- Elaboration et suivi des dossiers techniques et administratifs nécessaires à la passation des marchés et à la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.

## II. Travaux de restauration de cours d'eau

### II.1 Plan pluriannuel de restauration et d'entretien 2011-2015

L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2011 déclare d'intérêt général le programme de travaux de restauration et d'entretien à réaliser sur la Seulles et ses affluents. Ce plan pluriannuel concernait 30 cours d'eau pour un linéaire de 138 km et 40 communes. L'ensemble de ces travaux visait à restaurer, entretenir et préserver les fonctionnalités du système « Seulles et affluents ».

Dans une perspective de cohérence géographique et d'efficacité des actions, ce programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau était le prolongement des travaux engagés sur le territoire du syndicat depuis 2007. Il permettait ainsi de couvrir l'ensemble des cours d'eau du territoire du syndicat qui ne faisaient pas encore l'objet de programmation.



Tranches annuelles de travaux du programme 2011/2015

## ***II.2 Travaux de restauration 2014***

Il y a un an de décalage entre l'inscription budgétaire de la tranche annuelle de travaux et sa réalisation. Les travaux 2014, qui correspondent à la dernière tranche du programme 2011-2015, ont débutés le 9 janvier 2015 pour un montant prévisionnel de 298 710 € TTC.

Ces travaux sont réalisés sur les cours d'eau et communes suivants :

<b>Cours d'eau</b>	<b>Communes</b>
Pont Chouquet	St Louet s/Seulles, Amayé s/Seulles
Douet Cordillon	Lingèvres
Pont Tueloup	Bucéels, Lingèvres, Tilly s/Seulles, Hottot les Bagues
Bordel	Noyers Bocage, Monts en Bessin
Coisel	Monts en Bessin, Villy Bocage
Launée	Monts en Bessin, Villy Bocage
Fains	Monts en Bessin, Villy Bocage
Sapins	Monts en Bessin
Pré des mares	Anctoville, St Germain d'Ectot
Rhône	Juvigny s/Seulles, St Vaast s/Seulles, Vendes
Val	Hottot les Bagues
Doux Cailloux	Hottot les Bagues
Bieu	Nonant

*Localisation des travaux 2014 (dernière tranche du programme 2011/2015)*



*Le Bordel - avant travaux*



*Le Bordel - après travaux*



*Le Pont Tueloup - avant travaux*



*Le Pont Tueloup - après travaux*

La réalisation des travaux est confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie pour les lots n°1 et 2.  
Bilan des travaux de restauration 2014 :

<b>Lot 1 : ripisylve, embâcles</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût € TTC</b>
Débroussaillage (ml)	1 775	3 408,00 €
Restauration légère (ml)	3 175	8 001,00 €
Restauration moyenne (ml)	4 130	16 850,40 €
Restauration lourde (ml)	11 745	57 785,40 €
Abattage ponctuel 20-40cm (U)	17	2 652,00 €
Abattage ponctuel 40-60cm (U)	52	9 360,00 €
Abattage ponctuel 60-80cm (U)	20	4 080,00 €
Abattage ponctuel >80cm (U)	122	29 280,00 €
Etêtage (U)	54	12 960,00 €
Embâcles type I (U)	43	1 960,80 €
Embâcles type II (U)	15	2 520,00 €
Embâcles type III (U)	10	3 360,00 €
Plantation en berge (ml)	220	1 663,20 €
Tressage (ml)	110	11 220,00 €
Fascinage (ml)	90	7 560,00 €
<b>Sous-total en € TTC (Lot 1)</b>		<b>172 660,80 €</b>
<b>Lot 2 : clôture, abreuvoirs, génie végétal</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût € TTC</b>
Pompes à nez (U)	8	4 224,00 €
Gravitaire (U)	12	6 912,00 €
Abreuvoir berge <1m (U)	13	12 480,00 €
Abreuvoir berge >1m (U)	3	3 132,00 €
Passage à gué (U)	11	15 180,00 €
Clôture ronce (ml)	9 650	54 426,00 €
Clôture électrique (ml)	9 505	29 655,60 €
<b>Sous-total en € TTC (Lot 2)</b>		<b>126 009,60 €</b>
<b>TOTAL en € TTC</b>		<b>298 670,40 €</b>
<b>Budgétisé en € TTC</b>		<b>298 710,00 €</b>

*Bilan quantitatif et financier des travaux de restauration 2014.*

## **II.2 Programme de restauration et d'entretien "Seulles amont"**

Suite à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes d'Aunay Caumont Intercom au SMSA qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) des cours d'eau devra être mis en place. Ce programme concernera 6 communes, 12 cours d'eau pour un linéaire de 33 km.

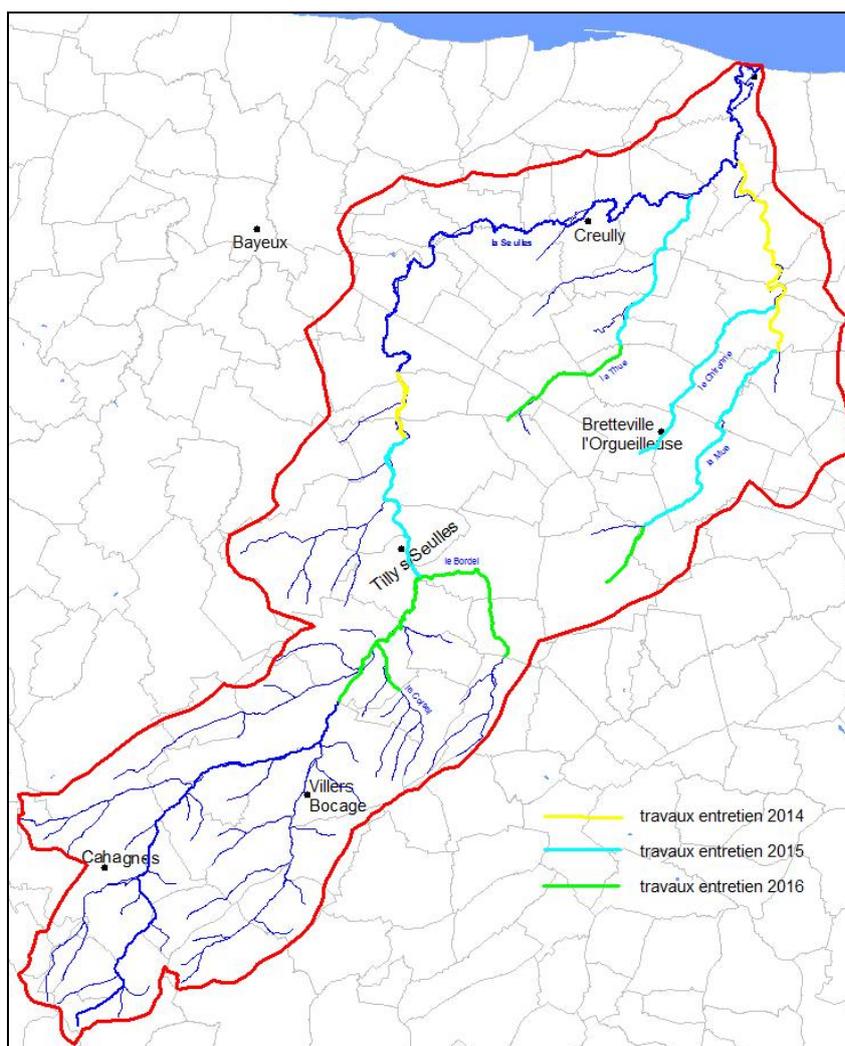
Le calendrier prévisionnel pour la mise en place de ce programme est le suivant :

- **Janvier - février 2016** : Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude ALISE datant de 2007, une réactualisation sera nécessaire afin d'établir un chiffrage plus précis pour la mise en œuvre du programme,
- **Mars 2016** : Exploitation du diagnostic (estimation coût et volume des travaux),

- **Avril 2016** : Propositions de programmes d'actions et plan de financement prévisionnel en comité syndical,
- **Mai - juillet 2016** : Réalisation des cartes détaillées des travaux envisagés à l'échelle parcellaire et rédaction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG),
- **Juillet 2016 - mars 2017** : Instruction du dossier de DIG par les services de la DDTM et arrêté de DIG,
- **Avril - juin 2017** : Demande de subvention auprès des partenaires financiers, montage du dossier de consultation et passation d'un marché public pour la réalisation des travaux,
- **Juillet 2017** : Réalisation et suivi du programme d'action.

### III. Travaux d'entretien de cours d'eau

Les travaux d'entretien, bien que de même nature que les travaux de restauration initiaux, sont cependant d'une moindre ampleur. Suite à la phase de restauration et comme indiqué dans les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général, le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents souhaite mettre en œuvre la phase d'entretien afin de pérenniser le bénéfice des investissements de la restauration initiale.



Carte de localisation des travaux d'entretien 2014/2016

### ***III.1 Travaux d'entretien 2015***

Cette deuxième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2008 et 2009 sur les cours d'eau et communes suivants :

<b>Cours d'eau</b>	<b>Communes</b>	<b>ml (cours d'eau)</b>
La Mue	Cairon, Rosel, Lasson, Rots, St Manvieux Norrey	11 485 m
La Thue	Amblie, Lantheuil, Cully	6 845 m
Le Chironne	Thaon, Le Fresne Camilly, Secqueville en Bessin, Lasson, Rots, Bretteville l'Orgueilleuse	6 900 m
La Seulles	Audrieu, Bucéels, Tilly sur Seulles	6 150 m
<b>Total</b>		<b>31 380 m</b>

*Localisation des travaux d'entretien 2015 (tranche 2)*

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

<b>Financiers</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Montant € TTC</b>
Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	40 %	16 000 €
Conseil Départemental du Calvados	30 %	12 000€
<b>Total des aides</b>	<b>70 %</b>	<b>28 000 €</b>
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	30 %	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>40 000 €</b>

*Plan de financement des travaux d'entretien 2015 (tranche 2)*

Un marché de travaux a été passé pour la réalisation de cette deuxième tranche. L'exécution des travaux est confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie.



*La Seulles - avant entretien*



*La Seulles - après entretien*

Bilan des travaux d'entretien 2015 :

Travaux d'entretien 2015	Quantité	Coût € TTC
Débroussaillage (ml)	650	1 248,00 €
Entretien sélectif (ml)	9 575	24 129,00 €
Abattage ponctuel 20-40cm (U)	21	3 276,00 €
Abattage ponctuel 40-60cm (U)	21	3 780,00 €
Abattage ponctuel 60-80cm (U)	16	3 264,00 €
Abattage ponctuel >80cm (U)	10	2 400,00 €
Elagage végétation arborée (ml)	0	0,00 €
Extraction embâcle naturel classe I (U)	12	547,20 €
Extraction embâcle naturel classe II (U)	8	1 344,00 €
<b>TOTAL en € TTC</b>		<b>39 988,20 €</b>
<b>Montant budgétisé en € TTC</b>		<b>40 000,00 €</b>

*Bilan quantitatif et financier des travaux d'entretien 2015.*

### **III.3 Travaux d'entretien 2016**

Cette troisième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2010 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	ml (cours d'eau)
La Mue	St Manvieux Norrey, Cheux	2 600 m
La Thue	Secqueville en Bessin, Sainte Croix Grand Tonne, Brouay	5 500 m
La Seulles	Tilly sur Seulles, Saint Vaast sur Seulles, Hottot les Bagues, Juvigny sur Seulles, Anctoville	7 200 m
Le Coisel	Saint Vaast sur Seulles	2 100 m
Le Bordel	Fontenay le Pesnel, Tessel	6 200 m
<b>Total</b>		<b>23 600 m</b>

*Tableau de localisation des travaux d'entretien 2016 (tranche 3)*

D'un montant prévisionnel de 40 000 € TTC, les travaux se déclinent de la façon suivante :

Désignation du lot, travaux d'entretien 2016	Montant € TTC
Traitement de la végétation et enlèvement sélectif d'embâcles	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Financeurs	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	40 %	16 000 €
Conseil Départemental du Calvados	30 %	12 000€
<b>Total des aides</b>	<b>70 %</b>	<b>28 000 €</b>
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	30 %	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>40 000 €</b>

*Plan de financement des travaux d'entretien 2016 (tranche 3)*

## **IV. Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles**

La continuité écologique, dans une rivière, se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments

L'émergence et la mise en place de projets de restauration de la continuité écologique sont en cours. Il ne s'agit encore que de projets ponctuels dont la réalisation servira d'exemple pour une prise en compte plus ambitieuse de cette problématique à l'échelle du bassin de la Seulles.

### **IV.1 Restauration de la continuité écologique du Pont Saint Esprit**

Il s'agit de la première réalisation concrète de restauration de la continuité écologique sur notre bassin. Traversant les communes de Lingèvres et Bucéels, le ruisseau du Pont Saint Esprit est un cours d'eau salmonicole de 6,5 km, affluent rive gauche de la Seulles. Il possède deux affluents principaux : le Douet Cordillon et le Pont Tueloup. Son réseau hydrographique comprend 15 km de cours d'eau intéressant pour la reproduction et la croissance de la truite fario par la qualité des supports qu'il offre.

Dans le cadre de ses missions, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) s'est portée maître d'ouvrage pour permettre la réalisation des travaux. Réalisés d'octobre à novembre 2015 par l'entreprise ESPACE Basse Normandie, ils permettront ainsi d'assurer la continuité écologique et la restauration des habitats du cours d'eau.

Les travaux consistaient en deux opérations :

- Remplacement d'un passage busé infranchissable par une passerelle engin sur le chemin communal n°5 dit des marais sur la commune de Bucéels.
- Remise du Pont Saint Esprit dans son talweg d'origine sur 200ml, reconnexion à créer de 90ml, recharge en granulat, pose de clôture, passerelle bétail et abreuvoir.

Le coût et financement des travaux sont les suivants :

<b>Restauration de la continuité écologique du Pont Saint Esprit</b>	<b>Taux</b>	<b>€ TTC</b>
Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	80 %	26 041,92 €
Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)	10 %	3 255,24 €
Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA)	5,39 %	1 755,24 €
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)	4,61 %	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>32 552,40 €</b>



*Restauration de la continuité écologique du Pont St Esprit*

Les résultats sur la morphologie du cours d'eau sont déjà visibles et prometteurs :



*Pont St Esprit - avant suppression des buses*



*Pont St Esprit - après suppression des buses*



*Pont St Esprit - talweg avant travaux*



*Pont St Esprit - talweg après travaux*

## IV.2 Restauration de la continuité écologique - affluents de la Seulles

Les travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Seulles ne prenaient pas en compte la problématique des petits ouvrages (buses, radier de pont, seuils...) qui sont à la fois les plus fréquents et les plus impactants sur les petits cours d'eau comme les affluents de la Seulles. Ces ouvrages, pour la plupart mal calés ou mal dimensionnés constituent autant de risque de rupture de la continuité écologique.

La mise en place d'un "Programme de Restauration de la Continuité Ecologique (PRCE) - affluents de la Seulles" s'avère nécessaire. Le projet se limite aux affluents de la Seulles car les opportunités d'intervention et les solutions retenues sont souvent plus simples et financièrement moins coûteuses que les ouvrages plus conséquents comme ceux présents sur le cours de la Seulles.

En 2015, un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble des affluents de la Seulles situés sur le territoire du SMSA (diagnostic des affluents présents sur Aunay Caumont Intercom prévu en 2016). Celui-ci fait état de 112 ouvrages constituant une rupture de la continuité écologique pour 113 km de cours d'eau.

Cours d'eau	Linéaire cours d'eau (ml)	Passages busés		Seuils		Radier de pont	Obstacles/ml
		Nbr de passage busé	Passage busé/ml	Nbr de seuils	Seuil/ml		
Coudray	3 450	16	216	2	1 725	0	192
Bus	2 815	14	201	2	1 408	0	176
Buquet	1 885	7	269	1	1 885	1	209
Douet Cordillon	3 840	5	768	0	0	1	640
Mue	21 800	6	3 633	13	1 677	0	1 147
Val	1 535	4	384	0	0	0	384
Thue	12 400	4	3 100	3	4 133	1	1 550
Canal	2 500	3	833	4	625	0	357
Doux Cailloux	3 760	2	1 880	0	0	0	1 880
Candon	7 715	2	3 858	1	7 715	0	2 572
David	2 370	1	2 370	0	0	0	2 370
Douet	9 540	1	9 540	0	0	1	4 770
Vey	1 600	1	1 600	0	0	0	1 600
Gronde	4 290	1	4 290	0	0	0	4 290
Launée	2 500	1	2 500	0	0	1	1 250
Fains	2 900	0	0	0	0	0	0
Sapins	1 150	0	0	0	0	0	0
Coisel	5 700	0	0	9	633	2	518
Calichon	1 715	0	0	0	0	0	0
Pont Tueloup	4 830	0	0	2	2 415	0	2 415
Rhône	3 100	0	0	0	0	0	0
Seulline	9 040	0	0	0	0	0	0
Pont Chouquet	1 100	0	0	0	0	0	0
Bosq	2 110	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>113 645</b>	<b>68</b>	<b>1 671</b>	<b>37</b>	<b>3 071</b>	<b>7</b>	<b>1 015</b>

Le coût prévisionnel de l'aménagement des 68 passages busés est de 400 000 € TTC. Une réflexion doit donc être engagée afin de définir le portage du projet ainsi que le plan de financement le mieux adapté pour que ce programme soit réalisable.

### **IV.3 Restauration de la continuité écologique du Coisel**

Traversant les communes de Monts en Bessin et Saint-Vaast-sur-Seulles, le ruisseau du Coisel est un cours d'eau salmonicole de 5,7 km, affluent rive droite de la Seulles. Le réseau hydrographique de ce sous bassin est de 12,2 km. Le Coisel est alimenté par 3 sous affluents (Launée, Fains, Sapins).

Le Coisel a une valeur patrimoniale importante du fait de la présence vérifiée de l'écrevisse à pattes blanches, de l'anguille et de la truite fario.

Lors du diagnostic du Coisel, il a été mis en évidence un dysfonctionnement de la continuité écologique pouvant faire l'objet d'un programme de travaux de restauration et conduire à une amélioration de l'état écologique de la masse d'eau. En effet, 9 seuils sont présents sur le linéaire du Coisel représentant une hauteur de chute cumulée de 10 m.



*Exemple de seuils présents sur le Coisel*

Les différents propriétaires et/ou gestionnaires ont donné un accord de principe sur les différentes propositions d'aménagements suivantes :

- Reconnexion du Coisel dans son talweg avec répartiteur de débit,
- Mise en place de barrettes offset dans un pont cadre,
- Déconnexion d'étang,
- 7 effacements de seuil.

Le portage du projet, le plan de financement ainsi que les démarches réglementaires sont encore à définir.

### **IV.4 Stage : amélioration des connaissances et lancement d'une dynamique sur le bassin versant de la Seulles**

L'objectif de ce stage d'une durée d'environ 6 mois, proposé par L'Agence de l'Eau Seine Normandie est d'améliorer les connaissances de la DTMRBN en terme de continuité écologique sur son territoire. Le stagiaire élaborera, avec l'aide du maître de stage et en étroite collaboration avec les techniciens du SMSA une stratégie d'intervention visant à restaurer la continuité écologique sur le bassin de la Seulles (Seulles et Mue), conformément aux objectifs du Plan de Gestion de l'Anguille et du classement des cours d'eau (L.214-17).

## V. Surveillance des cours d'eau

### V.1 Suivi des passes à poissons

Neuf passes à poissons sont présentes sur le bassin de la Seulles dont sept sur le territoire du SMSA. Le suivi de l'état de fonctionnalité met en évidence des problèmes récurrents (alimentation en eau insuffisante, encombres, vannages défectueux...).



Passage à poissons d'Amblie (Seulles)



Passage à poissons d'Anctoville (Seulles)



Passage à poissons de Creully (Seulles)

### V.2 Suivi indicateurs

Plusieurs indicateurs (frayères, présences d'espèces emblématiques...) sont les témoins des actions engagées pour la préservation et la restauration des habitats et du milieu, ainsi que sur la qualité de l'eau.

#### ➤ Anguilles :

- L'indice anguille réalisé par la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en 2015 montre une présence importante d'anguille sur la basse vallée de la Seulles. Présence qui diminue fortement vers l'amont du bassin.
- Cependant, quelques observations d'anguilles ont été réalisées lors des travaux de restauration et d'entretien sur le Coisel, le Candon, le Pont Saint Esprit, le Rhône, la Seulles, Launée et le Pont Tueloup.

#### ➤ Lamproies de Planer :

- Suite à la première observation de lamproies de Planer en avril 2014 lors des travaux de restauration, celles-ci ont pu être observées de nouveau en avril 2015 sur le ruisseau le Bus.
- Des lamproies de Planer ont également été observées lors des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Pont Saint Esprit et des travaux d'entretien sur la Seulles.

#### ➤ Ecrevisses à pattes blanches :

- Des écrevisses à pattes blanches ont été observées lors des travaux de restauration sur le Coisel et l'un de ses affluents le ruisseau Launée.

## VI. Sensibilisation et communication

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents participe à des actions de sensibilisation et communication auprès de différents acteurs (particuliers, élus, scolaire...) :

➤ Communication et information :

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents effectue des opérations de communication et d'information par le biais de différents supports (bulletin, affiche, lettre d'info...) :

- Article de presse dans Ouest France (11 juillet 2015) : visite de terrain le long du ruisseau Pont Saint Esprit organisé avec les délégués du SMSA afin d'observer les travaux de restauration réalisés,
- Mise en ligne sur le site [www.valdeseulles.fr](http://www.valdeseulles.fr) d'un onglet sur le SMSA et ses actions,
- Article sur le SMSA et la gestion des cours d'eau dans le journal d'information intercommunale d'Entre Thue et Mue "Entre Vous et Nous, automne 2015",
- Article sur le SMSA et la gestion des cours d'eau dans le journal d'information de la communauté de communes d'Orival à paraître en janvier 2016,
- Réalisation par Philippe Chevrel, agent de développement de la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, d'une vidéo sur les travaux de restauration de la continuité écologique du Pont St Esprit.

➤ Rencontre zones humides et agriculture en vallée de la Seulles, 12 novembre 2015 :

Dans le cadre du projet "Seulles tous ensemble", le SMSA s'est associé avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Basse Normandie et la Cellule d'Animation Technique pour les Eaux et les Rivières de Basse-Normandie (CATER BN) afin d'organiser une rencontre dont l'objectif était d'échanger avec la cinquantaine d'acteurs présents sur les freins et surtout les leviers mobilisables pour l'exploitation agricole en zones humides.

➤ Journées ENEFA (Normandie Formation Avenir), Villers Bocage :

Le 23 janvier 2015, le SMSA a présenté à un groupe de stagiaires du centre de formation ENEFA, antenne de Villers Bocage, le métier de technicien de rivière, les enjeux et objectifs de la gestion des cours d'eau, ainsi que les actions du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents. Deux jours de travaux pratiques ont également été organisés sur le terrain le 25 et 27 février 2015 pour effectuer des travaux d'entretien et de tressage sur les berges de la Seulline.

## VII. Prévisions 2016

L'année 2016 sera consacrée entre autre à :

- la réalisation de la troisième tranche de travaux d'entretien 2016,
- la mise en place d'un PPRE "Seulles amont",
- la mise en place d'un PRCE "affluents",
- la mise en place d'un PRCE "Coisel".

La réflexion sur l'évolution des compétences du syndicat devra également être poursuivie. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence sera exercée par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) qui pourront adhérer à des syndicats mixtes et leur transférer tout ou partie de la compétence.

Lors du comité syndical du 30 novembre 2015, une présentation de la compétence GEMAPI avec remise d'une plaquette pédagogique a été réalisée auprès des élus du SMSA. Une réunion entre les services du Conseil Départemental et le SMSA s'est tenue le 8 décembre 2015 afin de connaître la position du syndicat sur cette nouvelle compétence.

Le Président,  
Jean-Louis LEBOUTEILLER.

# ANNEXE

(tableau à remplir par la structure d'accueil sollicitant l'aide de l'agence de l'eau et à annexer à la convention de mandat signé par la structure d'accueil)

NOM DE LA STRUCTURE:		Le Syndicat Mixte de la Seules et de ses affluents									
		CELLULE		Animateur 1				Animateur 2			
Nombre total d'ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :		441,23	jours ETPT	220,65		jours ETPT		220,58		jours ETPT	
Ratio / ETP annuel standard de 220 jours		201%	ETPT en %	100%		ETPT en %		100%		ETPT en %	
		EPTP		EPTP		Répartition du temps passé (jours)		EPTP		Répartition du temps passé (jours)	
Catégories d'actions et identification des actions		Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/ Réunion	Terrain	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/ Réunion	Terrain
MISSIONS OBLIGATOIRES											
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		96,66	22%	70,37	32%	59,54	10,82	26,29	12%	16,01	10,29
1.1 - Suivi des études au niveau du bassin versant pour établir le PPRE		14,33	3%	8,04	4%	8,04		6,29	3%	4,43	1,86
1.2 - Mobiliser les collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL, contrats et SAGE)		6,4	1%	1,54	1%	1,54		4,86	2%	0,29	4,57
1.3 - Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets (acquisition, restauration)		75,93	17%	60,79	28%	49,96	10,82	15,14	7%	11,29	3,86
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		159,32	36%	20,89	9%	10,07	10,82	138,43	63%	61,14	77,28
2.1 - Programmation de travaux		7,71	2%		0%			7,71	3%	3	4,71
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP...) préalable aux travaux		8,5	2%	2,64	1%	2,64		5,86	3%	3,71	2,14
2.3 - Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		143,11	32%	18,25	8%	7,43	10,82	124,86	57%	54,43	70,43
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)											
3 - Missions spécifiques.		55,5	13%	35,78	16%	14,64	21,15	19,72	9%	3,72	16
3.1 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE		24,6	6%	21,03	10%	13,93	7,11	3,57	2%	2,57	1
3.2 - Réaliser des travaux de restauration en régie		2,43	1%		0%			2,43	1%		2,43
3.3 - Suivi de la qualité des eaux		23,96	5%	12,82	6%	0,21	12,61	11,14	5%	0,86	10,28
3.4 - Suivi et entretien des passes à poissons		4,22	1%	1,93	1%	0,5	1,43	2,29	1%	0,29	2
3.5 - Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions accidentelles et/ou diffuses		0,29	0%		0%			0,29	0%		0,29
MISSIONS GENERALES											
4 - Missions communes aux animations milieux aquatiques.		129,75	29%	93,61	42%	80,15	13,46	36,14	16%	29,14	7,01
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).		32,25	7%	16,68	8%	10,11	6,57	15,57	7%	12,29	3,29
4.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) .		79,43	18%	70	32%	67,11	2,89	9,43	4%	8,14	1,29
4.3 - Jours de formation des agents.		18,07	4%	6,93	3%	2,93	4	11,14	5%	8,71	2,43
<b>TOTAL jours ETPT</b>		<b>441,23</b>	<b>201%</b>	<b>220,65</b>	<b>100%</b>	<b>164,4</b>	<b>56,25</b>	<b>220,58</b>	<b>100%</b>	<b>110,01</b>	<b>110,58</b>
<b>Total nombre ETPT-an (1 an = ___ jours ETPT)</b>											
<b>Nombre de jour par an pour 1 ETP =</b>		<b>220</b>		<b>220</b>				<b>220</b>			